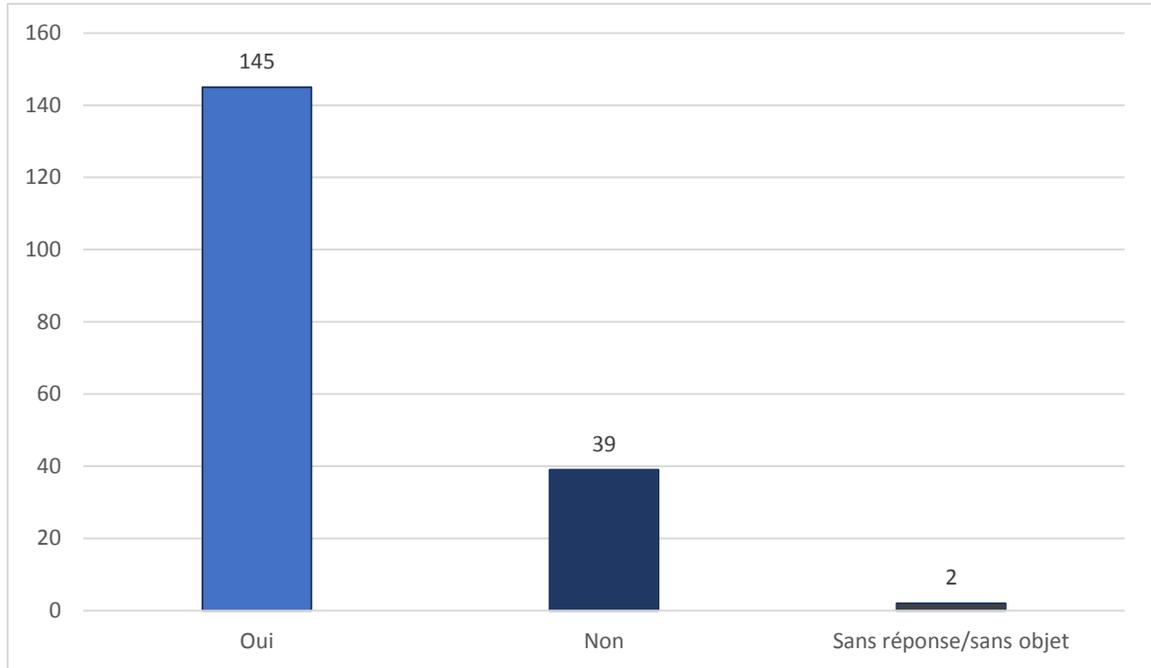
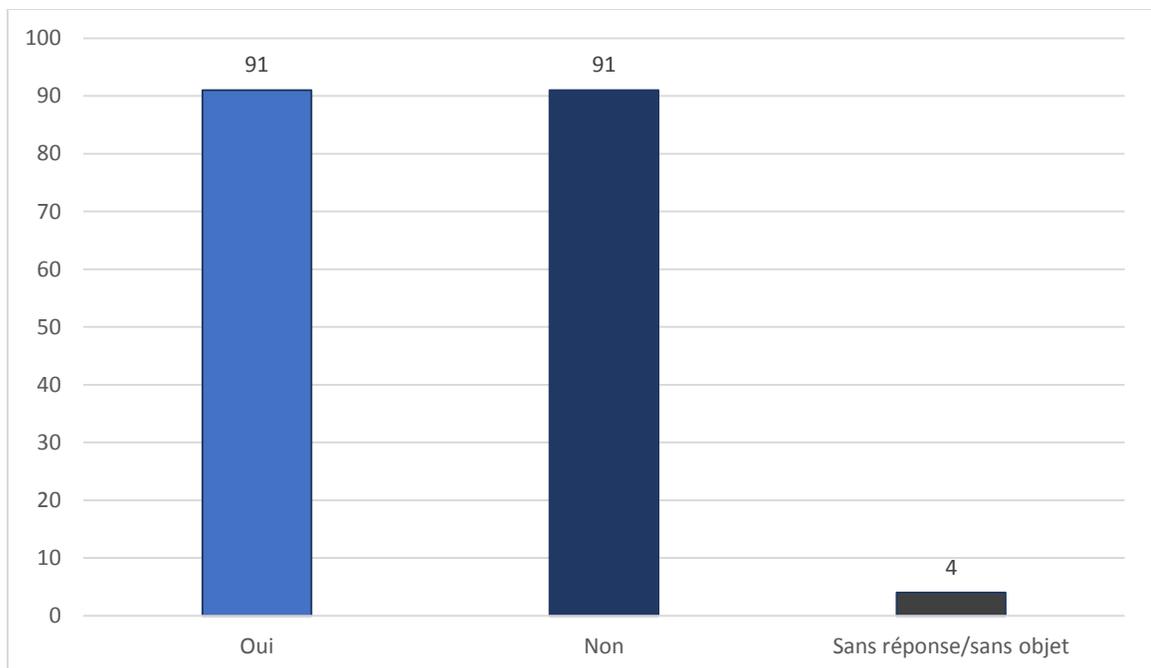


Document 4 – Résumé des réponses au sondage sur Participons Ottawa

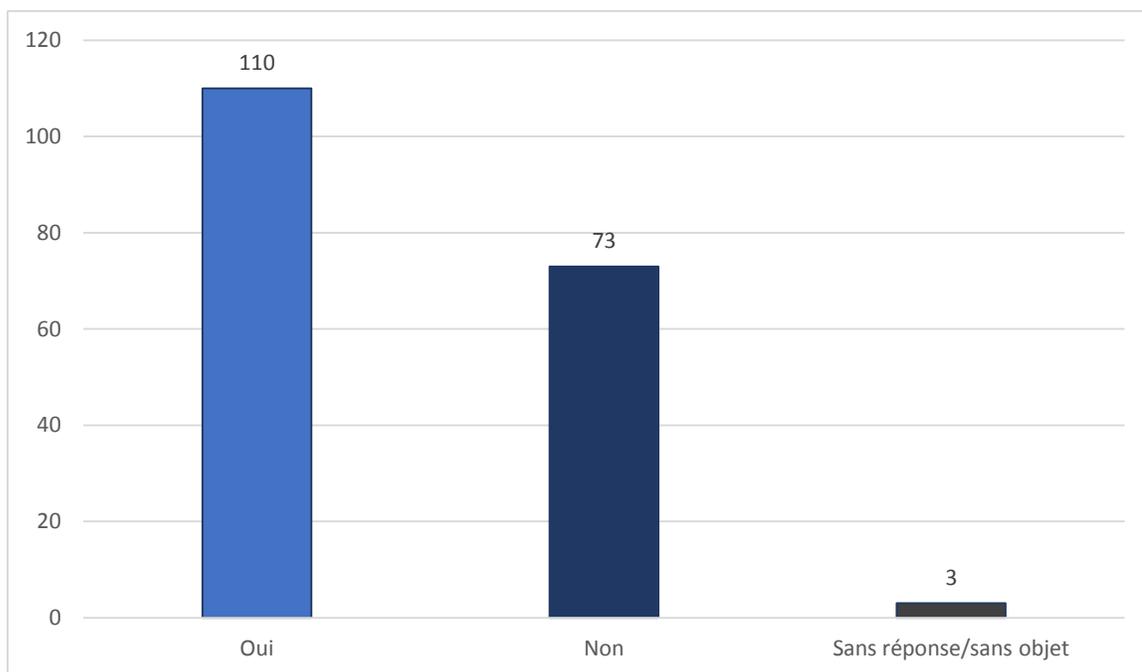
1. Comprenez-vous les dispositions du Règlement sur les enseignes concernant les affiches électorales?



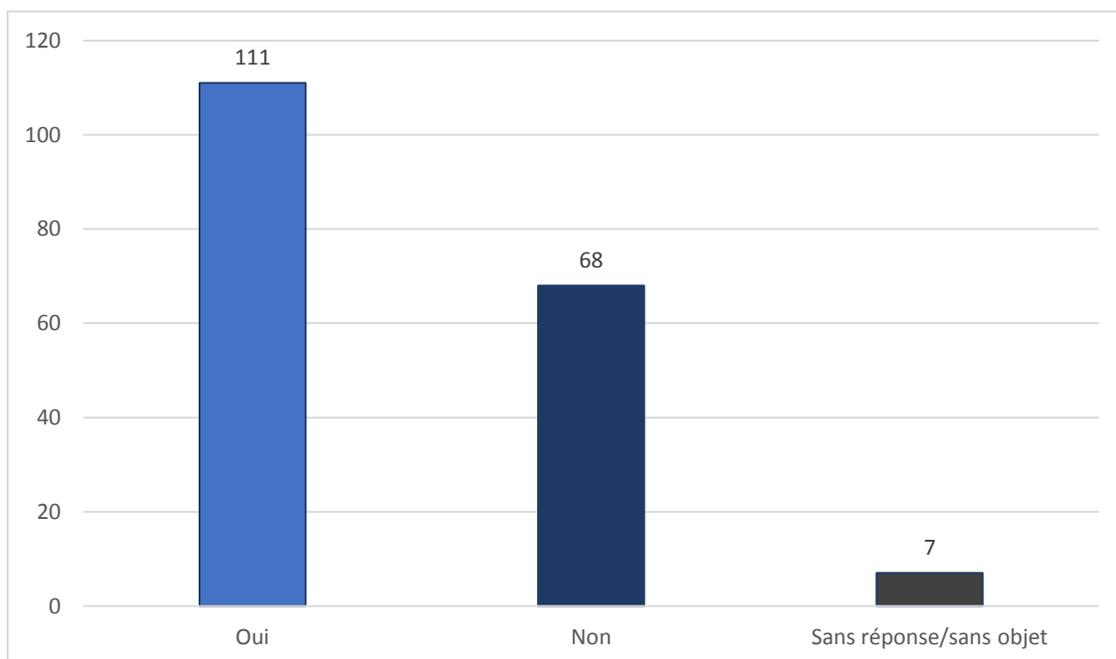
2. Croyez-vous que les dispositions du Règlement sur les enseignes concernant les affiches électorales devraient être éclaircies?



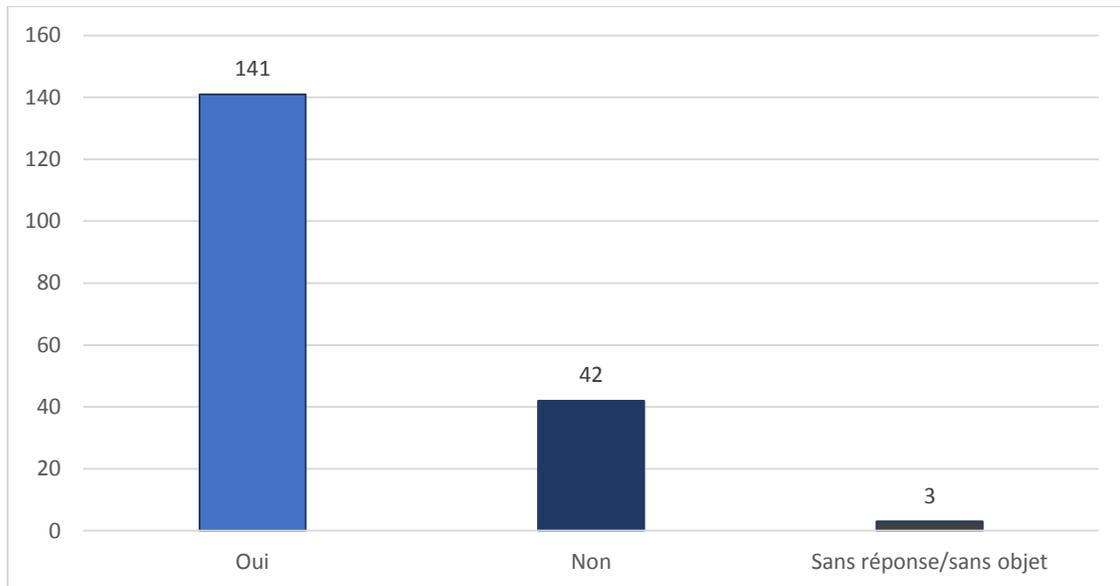
3. Savez-vous où chercher ou à qui vous adresser pour obtenir de l'information sur ce règlement?



4. Lors d'une élection municipale, le Règlement sur les enseignes actuel permet d'installer des affiches électorales 60 jours avant le jour du scrutin sur une propriété privée, et 30 jours avant le jour du scrutin sur une propriété publique. Voudriez-vous que ces périodes soient modifiées?



5. Voudriez-vous que des exigences sur les dimensions des affiches électorales soient mises en place?



6. Veuillez classer les enjeux suivants en ordre d'importance :

- **Impact environnemental des affiches électorales;**
- **Encombrement visuel dans mon quartier à cause des affiches électorales;**
- **Affiches électorales trop nombreuses sur des propriétés publiques le long des routes principales;**
- **Affiches électorales qui nuisent à la visibilité dans les rues (lignes de visibilité pour les automobilistes, les cyclistes et les piétons);**
- **Période durant laquelle les affiches sont installées;**
- **Mesures rapides lorsque les affiches contreviennent au règlement.**

Réponses en ordre d'importance :

1. Affiches électorales qui nuisent à la visibilité dans les rues (lignes de visibilité pour les automobilistes, les cyclistes et les piétons);
2. Affiches électorales trop nombreuses sur des propriétés publiques le long des routes principales;
3. Impact environnemental des affiches électorales;
4. Encombrement visuel dans mon quartier à cause des affiches électorales;
5. Mesures rapides lorsque les affiches contreviennent au règlement;
6. Période durant laquelle les affiches sont installées.

7. Avez-vous des commentaires généraux sur les affiches électorales à Ottawa?

Voici les réponses les plus fréquentes :

- Il faudrait interdire ou limiter les affiches électorales sur les propriétés publiques, ou ne les permettre qu'à certains endroits. Des répondants ont suggéré de ne permettre qu'un certain nombre d'affiches électorales par candidat, ou d'imposer une distance à respecter entre les affiches, afin d'éviter la nuisance, les distractions et l'encombrement visuels pour les piétons, les automobilistes et les cyclistes.
- Des répondants ont indiqué que la Ville devrait agir de façon proactive pour retirer les affiches électorales illégales plus rapidement, particulièrement celles toujours en place après le délai de 48 heures prévu pour les retirer.
- En ce qui concerne l'impact environnemental des affiches électorales, les répondants ont mentionné que ces affiches créent inutilement des déchets, et que la Ville devrait restreindre les matériaux qui peuvent être utilisés afin d'assurer qu'ils sont recyclables.
- Tout en reconnaissant les problèmes environnementaux et de sécurité qu'elles peuvent poser, certains répondants ont souligné l'importance des affiches électorales dans une démocratie, puisqu'elles informent les électeurs des candidats, permettent à ces candidats de se faire connaître, et favorisent la liberté d'expression.

8. À quelle catégorie appartenez-vous? (cochez tout ce qui s'applique) :
- Résident d'Ottawa;
 - Association communautaire, organisme de défense des droits ou organisme sans but lucratif;
 - Ancien candidat à une élection municipale, provinciale ou fédérale à Ottawa;
 - Membre du secteur de l'affichage (p. ex. fournisseur d'affiches commerciales);
 - Autre (encadré à remplir);
 - Préfère ne pas répondre.

